

Conseil municipal ordinaire d'Owendo

Le compte administratif 2017 approuvé à l'unanimité

Rudy HOMBENET ANVINGUI
Libreville/Gabon

Celui-ci présente un résultat excédentaire de 537 521 147 francs. Ce qui constitue un véritable motif de satisfaction pour l'équipe municipale sortante, à quelques semaines du renouvellement des membres des conseils municipaux et départementaux.

À quelques semaines de la fin de son mandat, le maire de la commune d'Owendo, Jeanne Mbagou, a présidé, hier, dans les locaux de l'Hôtel de ville, les travaux du conseil municipal ordinaire de cette cité. Point d'orgue: examen et adoption du compte administratif de l'exercice 2017. Lequel compte a été adopté à l'unanimité par les conseillers, au terme d'une réunion de quelques heures.

De fait, on retiendra que le compte administratif de l'exercice 2017 dégage un résultat excédentaire de 537 521 147 francs CFA. Un solde positif qui, a indiqué l'édile d'Owendo, a permis de conforter le résultat définitif cumulé du compte de gestion de l'exercice à la somme de 8 985 804 331 de nos francs.

Poursuivant son propos, elle a précisé que le bilan de gestion du budget primitif de l'exercice 2017 avait été arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 3 750 814 989 de francs CFA. Puis avait enregistré une augmentation de 240 840 814 francs, du fait que "le budget primitif de l'exercice 2016 était arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 3 509 973 171 francs". Se félicitant de cette situation, elle a rappelé que ces chiffres "démontrent non seulement la ferme volonté ou la détermination du bureau municipal à mettre en pratique les directives liées à la politique d'émergence impulsée par le chef de l'État, mais également ils traduisent, sans nul doute, le nécessaire respect du contrat de confiance établi entre les élus de cette commune



Le maire de la commune d'Owendo, Jeanne Mbagou (d).



Les conseillers lors de la réunion.

et les populations". De manière succincte, a-t-elle avancé, au titre des recettes globales, le montant recouvré s'élève à 3 828 419 438 francs contre 3 750 814 989 francs inscrits au budget, soit un excédent de 77 604 449 francs. "Lesdites recettes sont composées des prestations de services, de recettes diverses et imprévues, de droits et taxes locales, de subventions de fonctionnement, de ristournes et de réserves et fonds réservés", a-t-elle fait savoir. De même, a-t-elle indiqué, l'exécution du budget au titre de l'exercice de cette même année a été réalisée pour un montant de 3 290 898 291 francs. Soit un crédit de 459 916 698 francs CFA. Par ailleurs, Jeanne Mbagou a dressé le bilan de son mandat, en s'appesantissant sur les réalisations du bureau sortant. "Je peux dire que le bilan est positif, parce que lors de notre arrivée, le budget de cette commune s'élevait à 96 millions. Aujourd'hui, nous sommes fiers de savoir que nous partons d'ici avec 3 milliards 770 millions de budget. Surtout, avec un montant cumulé de 8 milliards 995 millions. Cela veut dire que nous n'avons pas démerité, nous avons très bien travaillé", a-t-elle souligné, ravie. Non sans rappeler que "la transformation de la ville d'Owendo est à mettre à l'actif de l'équipe qu'elle a dirigée".

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DE
L'ENTREPRENARIAT NATIONAL
CHARGÉ DE LA DÉCÈNE DE LA FEMME
AGENCE GABONAISE DE NORMALISATION
DIRECTION GÉNÉRALE

00056 /AGANOR/DG. -



COMMUNIQUE

Mise en enquête publique des Projets de Normes Gabonaises (PNGA) du Comité Technique CT1 « Produits Alimentaires ».

Le Directeur Général de l'Agence Gabonaise de Normalisation (AGANOR) informe toutes les parties prenantes de la normalisation que, conformément à la loi N°006/2014 du 28 août 2014 instituant le Système National de Normalisation, les projets de normes gabonaises ci-dessous, adoptés par les Comités Techniques de normalisation CT1 « Produits alimentaires et cultures de rente » seront soumis à une enquête publique de deux mois (02), à compter de la date de publication du présent communiqué.

| N° | Référence | Intitulé |
|----|-------------|---|
| 1 | PNGA 13 501 | Les eaux potables en bouteille/conditionnées (autres que les eaux minérales naturelles) |
| 2 | PNGA 13 502 | Code d'usages en matière d'hygiène pour l'eau potable en bouteille/conditionnée (autre que l'eau minérale naturelle) |
| 3 | PNGA 13 503 | Norme pour les eaux minérales naturelles |
| 4 | PNGA 13 504 | Code d'usages international recommandé en matière d'hygiène pour le captage, l'exploitation et la commercialisation des eaux minérales naturelles |
| 5 | PNGA 13 700 | Conditions d'hygiène dans les établissements de restauration rapide - Exigences générales |
| 6 | PNGA 13 601 | Norme pour le miel |
| 7 | PNGA 13 603 | Norme pour le riz |
| 8 | PNGA 13 602 | Norme pour le sel de qualité alimentaire |
| 9 | PNGA 13 604 | Norme pour les tomates |
| 10 | PNGA 13 605 | Mayonnaise - Spécifications |
| 11 | PNGA 13 606 | Norme pour le beurre |
| 12 | PNGA 13 607 | Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique |

L'objectif poursuivi par cette opération est de laisser s'exprimer les parties intéressées sur le contenu technique et la pertinence desdits Projets de Normes.

Les opérateurs économiques, les administrations publiques, les organisations de la société civile et toute autre personne intéressée par cette activité sont priées de se rapprocher de l'AGANOR pour connaître les modalités à suivre pour l'acquisition desdits projets de normes.

Tous les avis doivent être formulés par écrit et transmis à l'AGANOR par courrier postal ou électronique aux adresses indiquées ci-dessous :

- aganor.gct@gmail.com
- BP : 23744 - Libreville - Gabon Tél. +241 01 76 28 48 / 07 96 97 69

Après dépouillement des résultats de l'enquête publique et prise en compte des propositions pertinentes, ces projets de normes se verront attribués le statut de Normes Gabonaises.

Fait à Libreville, le 28 AOUT 2018

Joseph NGOWET
Joseph NGOWET



AGENCE GABONAISE DE NORMALISATION,
Centre-Ville, Immeuble Gabon Industriel, BP. 23.744 Libreville / GABON.
Tél : 01 76 28 40 - 01 76 28 48 - Site Web : <http://www.aganor.ga>



Tribune des Partis politiques
Rendez-vous la semaine prochaine

Pour des raisons indépendantes de notre volonté, votre chronique "Tribune des Partis politiques", qui paraît chaque mercredi, sera absente cette semaine. Elle reviendra le mercredi prochain. Toutes nos excuses à nos lecteurs et à bientôt.